

## DÉCISION DE L'ARCOM : M6 AUTORISÉE A POURSUIVRE SA DIFFUSION SUR LA TNT POUR 10 ANS

Le Groupe M6 se réjouit de la décision de l'Arcom d'autoriser la chaîne M6 à utiliser le réseau TNT pour les 10 prochaines années, son autorisation précédente arrivant à échéance le 5 mai prochain.

Lancée le 1er mars 1987, la chaîne continuera ainsi de proposer des contenus fédérateurs, diversifiés et accessibles gratuitement à tous les Français. Cette nouvelle autorisation constitue, pour le Groupe M6, une reconnaissance de son savoir-faire et de la qualité de son projet pour accompagner le public et ses partenaires dans l'évolution des usages audiovisuels, de la création et de l'information. Il continuera ainsi à être moteur dans l'innovation audiovisuelle en France pour les 10 prochaines années.

La diffusion TNT de la chaîne M6 permettra, en outre, de consolider l'ensemble des activités du Groupe M6, des chaînes de télévision aux stations de radio en passant par la production audiovisuelle et cinématographique.

« Le Groupe M6 et tous ses collaborateurs ont patiemment construit son succès depuis 1987 en bénéficiant du soutien du public et de ses partenaires, producteurs ou annonceurs. Cette décision permet au Groupe M6 d'envisager l'avenir avec confiance et de poursuivre la transformation nécessaire que les nouveaux usages et les nouvelles concurrences impliquent. ». - Nicolas de TAVERNOST, Président du Directoire du Groupe M6.

Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2023